

Compte rendu de séance

Séance du 15 Octobre 2024

L' an 2024 et le 15 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie - Salle du Conseil sous la présidence de
BARTIER Alain Maire

Présents : Mmes : BLANC Ingrid, MANIA Stéphanie, OTENDE Juliette, MM : BARTIER Alain, BATON Stéphane, BOITEL Patrick, DUHAMEL Fabien, FRANCOIS Gervais, FRANCOIS Lucien,

Excusés : BRIET Cédric, DESBONNET Guillaume, FOURMAUX Jean-François
Absents :ALDEGHERI Patrick, GERVAIS Philippe, MAYEUR Gilbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 08/10/2024

Date d'affichage : 08/10/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
le : 19/11/2024

et publication ou notification
du : 19/11/2024

A été nommé(e) secrétaire : FRANCOIS Lucien

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Convention de partenariat entre le Département du Pas de Calais et la Commune de Acq - 2024_23D

Convention de partenariat entre le Département du Pas de Calais et la Commune de Acq
réf : 2024_23D

Monsieur le Maire rappelle que la commune est partenaire dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique dans le département du Pas de Calais.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer la convention pour l'accès des bibliothèques de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Prochain conseil d'école, vendredi 8 novembre, en mairie d'Acq, à 18h.
- Les travaux de réseau d'eau, rue de la République, seront terminés fin novembre.
- Un audit énergétique, mené conjointement par le CAUE (le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'Ingénierie 62, a été lancé sur les bâtiments communaux. La demande de prise en charge a été validée par la FDE 62 (Fédération Départementale de l'Energie) à hauteur de 80% du montant total hors taxe.
- Une commission finances se réunira le 12 novembre.

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 19/11/2024
Le Maire
Alain BARTIER

